

# SAINT VINCENT DE REINS

# BULLETTIN MUNICIPAL



# ANNEE 2010

N° 25

# Conseil Municipal des Enfants

Depuis quelques mois Saint Vincent a un conseil municipal d'enfants.

Vous aviez peut-être lu leurs affiches sur lesquelles ils exposaient leurs idées. Les élections ont eu lieu en juin. Ils sont dix, ont entre 8 et 10 ans. Ils se sont déjà réunis. Les rencontres sont animées par deux conseillères municipales. Les jeunes conseillers ont de nombreux projets, sont très enthousiastes.

Ils vont disposer d'un budget avec lequel ils pourront réaliser un projet, ils participeront aux événements du village, ils porteront le colis de Noël aux aînés à l'hôpital, ils iront visiter des lieux intercommunautaires...

Nous vous les présentons :

**Cindy PADET**

**Laurine PHILIPPE**



**Marie-Emilie PAYET**

**Coleen TISOPULOT**

**Lou TISOPULOT**

**Hélène LEITA**

**Jules GRATIER  
DE SAINT LOUIS**

**Timothée DESLOGES**

**Augustin LAPRAIS, Maëlle GEORGES**

( ne sont pas sur la photo )

On pourrait essayer de baisser les prix.

Je voudrais protéger la nature.

Je voudrais changer des choses.

On pourrait organiser des concerts.

Il faut plus de poubelles.

Je voudrais aider les plus pauvres.

On pourrait faire un parc avec des animaux.

On pourrait faire une aire de jeux pour les grands.

On pourrait organiser un stand à la foire.

# Le Mot du Maire

En mars prochain, l'équipe municipale arrivera à mi-mandat. Mon propos n'est pas de faire le bilan des trois années écoulées mais plutôt de vous entretenir de l'avenir de Saint Vincent de Reins pour les trois années à venir.

En début 2011 sera signé notre contrat dit pluriannuel qui aura pour priorités :

- l'entretien des bâtiments et espaces communaux,
- la réouverture d'un commerce, dont la population est privée depuis plusieurs mois,
- la création d'aires de loisirs pour nos enfants au Bourg et aux Filatures.

Si les financements le permettent :

- la rénovation de la Place de la Mairie,
- l'achèvement paysagé du caveau.

Obligation nous est faite d'aménager les accès aux édifices recevant du public et de faciliter les déplacements des personnes handicapées ; une partie du contrat y sera consacrée.

Une diminution drastique des revenus de la CCPAT aura pour effet dans un premier temps du désengagement de celle-ci, d'une partie très importante de l'entretien de notre voirie communale dont elle avait seule la compétence. Notre taux de subvention du Conseil Général en moyenne, inférieur de 20 % aux autres communes de notre canton, aura pour conséquence s'il n'est pas relevé pour les années prochaines une augmentation certaine de la fiscalité locale.

Autre objectif pour Saint Vincent de Reins ; la possibilité d'offrir des parcelles constructibles aux organismes (OPAC) et aux gens désireux de s'installer sur notre commune qui a encore la chance d'offrir commerces et services à sa population.

J'ose espérer que le civisme, la volonté que notre commune progresse, l'emporteront sur des intérêts très particuliers.

Nous avançons vers des lendemains sans aucun doute plus difficiles ; aussi je demande à tous les Saint Vincentaises et Saint Vincentais de s'engager à soutenir sans réserve toutes les activités agricoles, industrielles, les commerces, les services, etc... au travers des associations pour participer à la vitalité de notre commune.

## Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

De 9 heures 00 à 12 heures

et

De 14 heures 30 à 17 heures 30

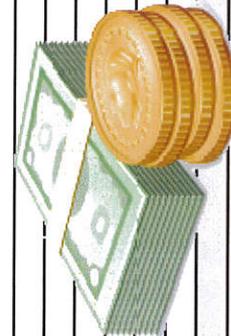
Samedi De 9 heures à 11 heures

**Secrétariat fermé le Mercredi toute la journée**

En dehors des heures d'ouverture veuillez appeler :  
**en cas de décès le 06.77.91.99.66**

# Budget Communal

	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Prévisions 2010
<b>D'où vient l'argent ?</b>			
Etat	97 374,96	97 439,23	96 865,00
Département	32 265,80	26 039,23	25 000,00
Intercommunalité	109 517,09	109 517,09	109 517,00
Impôts et taxes	129 792,00	135 722,00	139 076,00
Locations immeubles communaux (dont Salle Polyvalente)	42 016,07	50 073,62	51 000,00
Remboursements combustibles (Locataires)	1 422,20	3 440,88	1 100,00
Cimetière - Occupation domaine public	2 270,51	886,95	1 400,00
Remboursement rémunération du personnel (dont déchetterie et poste)	13 670,61	13 894,43	14 700,00
Centre de Loisirs	33 278,48	39 611,94	41 000,00
Régie des photocopies	23,75	88,15	100,00
Produits exceptionnels	143,12	75,00	
Cession d'immobilisations			
Opérations d'ordre			
Excédent antérieur reporté	60 000,26	120 680,27	93 879,00
<b>Soit un total de :</b>	<b>521 774,85</b>	<b>597 468,79</b>	<b>573 637,00</b>
<b>Qu'a-t-on fait avec ce budget ?</b>			
<b>Vie de tous les jours (fonctionnement)</b>			
Fournitures	50 331,77	58 174,99	95 000,00
(Eau - Électricité - Carburants - Combustibles - Administratives - Voirie - Petits équipements - Diverses - Centre de Loisirs)			
Entretien	46 169,35	57 363,97	124 977,00
(Bâtiments - Terrains - Voies - Matériel - Maintenance - Documentation technique - Véhicules)			
Assurance	9 153,26	9 685,28	7 000,00
Personnel et honoraires intervenants	217 689,27	213 947,86	246 700,00
(5 agents - Centre de Loisirs - Formation - Déplacements - Élus - Services extérieurs - Notaire - Géomètre - Percepteur)			
Pertes sur créances irrécouvrables			3 600,00
Bibliothèque (Livres - CD - Abonnement)	2 194,62	2 164,66	2 500,00
Fêtes - Bulletin Municipal - Frais postaux - Téléphone - Fax	9 528,88	11 205,20	15 700,00
Impôts et taxes	3 906,00	4 143,00	5 700,00
Subventions dont École	35 614,38	33 518,57	39 310,00
Remboursements des intérêts des emprunts	12 465,30	8 676,84	18 250,00
Cotisation service incendie	13 715,00	14 300,00	14 300,00
Cotisation organismes regroupement	326,75	421,55	600,00
Virement en investissement			
Opérations d'ordre			
<b>Soit un total de :</b>	<b>401 094,58</b>	<b>413 601,92</b>	<b>573 637,00</b>
<b>Dépenses extraordinaires (investissement)</b>			
Remboursement capital des emprunts	30 360,30	57 125,04	53 550,00
Clocher Eglise	8 231,62	1 685,94	
Acquisition mobilier	1 178,00	25 070,35	12 499,00
Restauration croix église			3 300,00
Dissimulation des réseaux		1 259,75	5 000,00
Bâtiment Filatures	13 634,40		



Bâtiment Caveau (Réaménagement)			10 572,64		123 470,00
Salle archives Mairie			1 887,61		
Informatisation de la bibliothèque					
Structure hébergement					6 000,00
Matériel et outillage voirie					9 000,00
Aménagement Ensemble Polyvalent et CLSH			610 843,71	6 773,88	7 050,00
Centre de Secours				413,79	
Terrain le Mât				7 415,95	18 000,00
Divers bâtiments			9 914,84		5 000,00
Aménagement terrains derrière Bibliothèque (studios)					
Aménagement terrain Casse Froide					
Aménagement terrain Bourg (Salle polyvalente et caveau )				302 975,67	
Cimetière			3 444,00		
Poteau Incendie Magny				1 149,93	75 000,00
Subventions d'équipement versées (hors opérations)					2 500,00
Garde corps Magny					2 500,00
Débrillateur					
Dépenses imprévues					
Opérations d'ordre					
Reste à réaliser 2008					
<b>Soit un total de :</b>			<b>690 067,12</b>	<b>403 870,30</b>	<b>322 869,00</b>

### Recettes extraordinaires (investissement)

Récupération TVA (sur travaux faits 2 ans avant)			121 603,67	114 869,99	50 930,00
Subventions d'investissement			194 279,65	184 230,08	95 141,00
Centre de Secours			7 465,04	413,79	
Emprunts (capital)			250 000,00	50 000,00	
Résultat reporté				141 167,74	86 811,00
Excédent fonctionnement					89 987,00
Opérations d'ordre					
Cession d'immobilisations					
<b>Soit un total de :</b>			<b>573 348,36</b>	<b>490 681,60</b>	<b>322 869,00</b>

Excédent fonctionnement			60 000,26	120 680,27	
Excédent investissement			257 886,50	141 167,74	
<b>Résultat exercice précédent :</b>			<b>317 886,76</b>	<b>261 848,01</b>	

### Centre de Loisirs - Compte de résultats

		Dépenses		Recettes	
2008	47 268,59 €			Participation des parents	
2009	49 094,30 €			2008	11 610,45 €
Subvention CAF selon le nombre d'enfants présents				2009	13 022,25 €
2008	3 868,27 €				
2009	4 465,82 €			CAF (remboursement bons vacances)	
Prestation CAF selon les dépenses effectuées				2008	1 647,00 €
2008	15 659,22 €			2009	2 184,00 €
2009	16 668,66 € (estimation)				
Soit un coût pour la Commune de :				Subvention du département	
2008	9 032,26 €			2008	6 021,50 €
2009	13 292,58 € (estimation)			2009	Pas de subvention



# Etat Civil

## Naissances

### Année 2009

25 avril	DALUZ Timothé
08 août	VADEBOIN Luca Louis
1 <sup>er</sup> septembre	DURY Kalvyn Nicolas
5 octobre	DERESSE Côme
7 décembre	VEILLARD Joanny

### Année 2010

19 janvier	NOTON-PLASSE Anaé
30 avril	DAVID Oscar
9 mai	GUILLAUME Anatolie Jeanne
27 mai	DEBRIL Tiphaine Valérie Syrine
1 <sup>er</sup> octobre	GRATIER DE SAINT LOUIS Angèle Marie Alice
28 octobre	FOUGERARD Mélyne

## Mariages

### Année 2009

11 juillet	CAILLERETZ Rémy et FERRAND Valérie Aimée
25 juillet	COUTURIER Nicolas et MURAD Brigitte Ginette

### Année 2010

17 avril	CLOVEL Olivier Antoine Mario et RONCHI Aurélie Franciane Angèle
22 mai	DERESSE Bernard et FORESTIER Maud Jeannette Maria
18 septembre	SERRIERE Xavier et ROSSIGNOL Corinne Anne Gabrielle

## Décès

### Année 2009

20 janvier	AUPLAT Jean Elie
25 avril	SANCHO Epouse CHASSON Jeanne Henriette
28 juin	JAMBON Veuve DEJARDIN Germaine
19 juillet	PEUILLON Veuve BUTTY Marie Louise
22 décembre	FOUILLOUX Ep LEPOINT Marie-Noëlle Colette Jacqueline

### Année 2010

22 janvier	LACHAIZE Jacques Bernard
11 février	DARPHIN Louis Joseph
28 mars	VINCENT Veuve CHARRE Ginette
28 août	PATAUD Claude Marcelin Auguste
31 octobre	GIRAUD Bernard Jean

# Accueil de Loisirs "Arc en Ciel"

*« A chacun son rythme mais tous ensemble pour la découverte »*

L'organisation de l'espace loisirs est prévue pour l'accueil de 28 à 32 enfants, âgés de 3 à 12 ans, soit en demi journée ou en journée entière, de 7h30 à 18h00.

L'accueil de loisirs est agréé par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports Rhône-Alpes. Cet agrément est un label de qualité impliquant des obligations : en matière de locaux, de fonctionnement, d'encadrement et d'objectifs pédagogiques.

La participation des familles ne couvre pas le coût réel de l'accueil de loisirs. Il est financé aussi par la municipalité de Saint Vincent de Reins et la Caisse d'Allocations Familiales de Villefranche.

Les animatrices « Nana », « Soso » et « Mimi », titulaires du BAFA, et ayant l'expérience des enfants depuis plusieurs années, proposent à vos enfants toutes sortes d'animations éducatives, ludiques et sportives !!!

Tout en garantissant la sécurité de vos enfants, nous nous efforçons de leur transmettre notre passion de l'animation.

A travers la pratique et la découverte de nouvelles activités, tout en restant à leur écoute, nous souhaitons partager avec eux des moments de vacances et de loisirs.

☐ Des vacances à thèmes : en février 2010 avec « la cuisine », nos apprentis cuisiniers et serveuses ont pu sur une journée, préparer et proposer un vrai repas dans une auberge à une cinquantaine de personnes !

Les 3 à 6 ans avec Soso, ont fortement lavé les patates ! Et déchiré les salades !

Dans l'essoreuse géante, Ondine et Kara ont eu du mal, ... à ne pas partir avec en tournant la salade ...

Les 7 à 12 ans avec Mimi, et leur toque, en cuisine, ont tourné les crèmes caramel ... Augustin et Nicolas étaient les rois de la plonge ! Et avec Nana, au service ... Camille a bien répété son rôle et est devenue serveuse en chef ... le service a été impeccable ! Une dizaine de serveuses ont ravi les clients.

☐ Des mercredis « cocooning » : nous accueillons nos habitués du mercredi. Les journées sont ponctuées par des caches-caches dans le village ! Des jeux avec les habitants, des jeux de sociétés, Rummikub, Uno, Monopoly, Triomino ... et de petites activités.

Notre souhait avant tout « **que les enfants trouvent toujours autant plaisir à venir.** » Pour nous, ... c'est le cas et nous disons merci aux enfants et aux familles qui nous font confiance.

Si vous souhaitez nous rencontrer, vous pouvez passer nous voir les mardis après midis de 13h00 à 16h00 et durant les mercredis et vacances scolaires ou par téléphone au 04 74 89 60 88.

Nous serons toujours là pour répondre à vos questions.

**Merci à vous tous**



L'équipe d'animation

# Ecole Champagnat

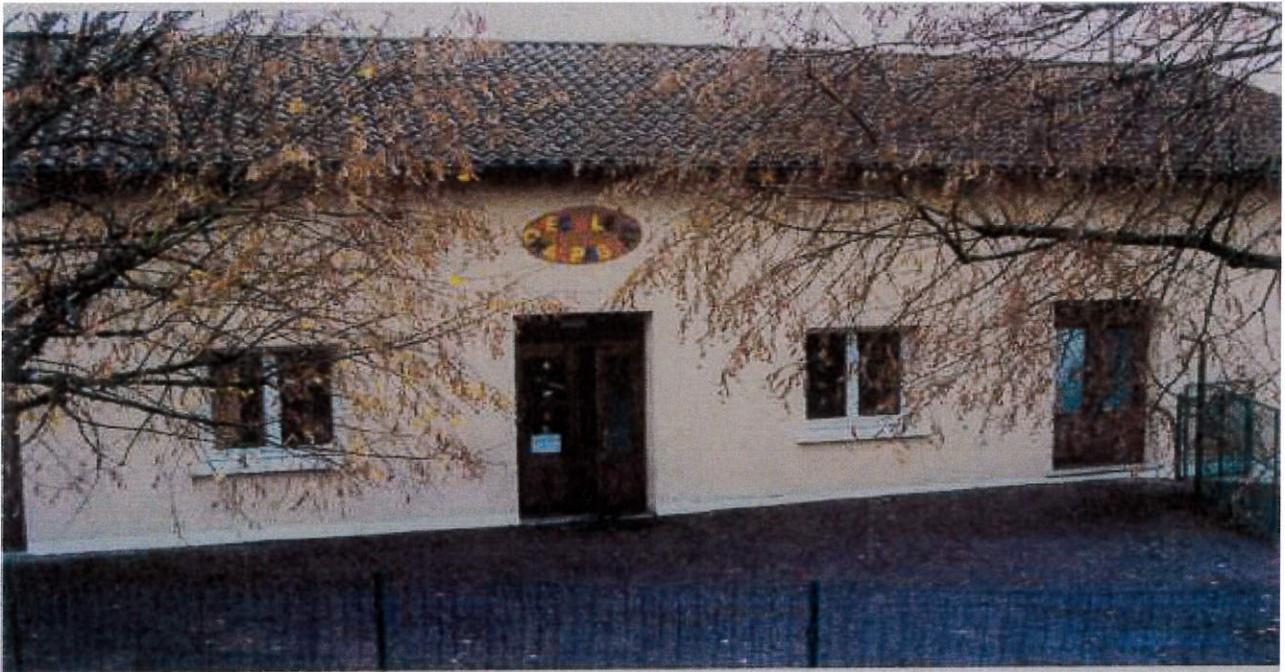
Année Scolaire 2010 – 2011

Les enfants ont la parole : ce que j'apprends à l'école Champagnat.

Des mots  
nouveaux mais  
pas des gros mots

L'anglais  
pour voyager

La Politesse



Les maths pour  
payer les factures  
quand je serai grand

A nous  
respecter et à  
écouter

A chanter, dessiner

A écrire des lettres  
pour correspondre  
avec mes copains

L'histoire pour  
connaître les personnes  
qui vivaient avant nous

A se laver les  
mains comme il  
faut

A manger un peu de tout à la  
cantine même si on n'aime pas

### **Le mot des enseignantes :**

3 professeurs d'école :      PS au CP      Martine VAUTRIN  
   CE1 – CE2      Marylène NOYELLE  
   CM1 – CM2      Isabelle POIZAT

Entourées de :                      Evelyne CATHELAND  
   Maryse PIERREFEU  
   Martine PERRIN

Leur enseignement s'appuie sur divers projets : un projet éducatif et un projet d'école.

### **Le projet éducatif :**

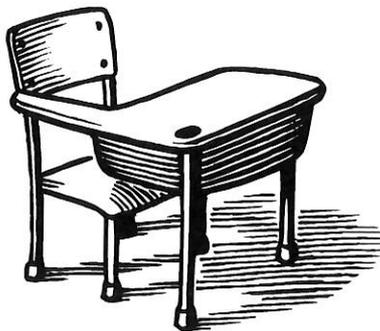
- Accueil de chacun et respect de tous
- Accompagnement des élèves dans leur parcours scolaire
- Volonté de bien vivre ensemble
- La culture pour tous
- Un engagement pastoral facultatif.

**Le projet d'école** est basé sur l'enrichissement du vocabulaire et de la communication.

Des activités scolaires multiples sont proposées et occupent une place importante : lecture et compréhension des textes lus, mémorisation et productions d'écrits qui peuvent être en lien avec des spectacles, des sorties et des animations proposées.

Activités qui dynamisent la vie de l'école :

- Intervenante en Anglais de Maternelle au CM2
- Cours de natation
- Stage de voile
- Classe de neige
- Spectacles de Noël et de fin d'année
- Théâtre
- Prévention routière : animation assurée par la gendarmerie,  
   Au cycle III, circuit à vélo, cycle I et II, permis piétons
- Prévention aux accidents domestiques animée par les pompiers de Saint Vincent de Reins et une visite de la caserne
- Prolongement du projet sur le développement durable avec la Communauté de Communes d'Amplepuis Thizy
- Formation informatique



# Club de judo



Notre entraîneur, Eric Cariteau, ne change pas cette année. Cela va permettre au club de travailler dans la continuité. Nous sommes liés aux autres clubs du secteur, notamment avec le club d'Aïkido de Cours. En février dernier, nous avons organisé une rencontre commune au dojo de Saint Vincent de Reins.

La grande nouveauté depuis l'année dernière est l'arrivée des papas sur le tatami ! C'est le grand plaisir de nos jeunes judokas de pouvoir combattre ou donner des conseils à leur père vénéré... Naturellement, chacun peut progresser à son rythme et ainsi prendre du plaisir à cette pratique. Les entraînements ont lieu dans la bonne humeur avec quelques bonnes séances de fou rire.

Mais cette bonne humeur n'empêche pas un travail sérieux. Cette année un vétéran (ceinture noire, 35 ans de judo), nous a rejoints. Chacun peut se mesurer à des personnes d'expérience ou en rester à un judo plus « calme ».

Puisque la signification du mot judo est « la voie de la souplesse », nous essayons tant bien que mal de nous dé-raïdir de notre quotidien. La force physique n'est pas prioritaire, la souplesse est tout aussi importante. Nous rentrons à la maison heureux d'avoir passé un bon moment en oubliant les tracas du travail.



## Dans la continuité de l'arrivée des papas, nous attendons les mamans !

Si vous êtes intéressée, n'hésitez pas à nous le dire. Nous vous accueillerons avec grand plaisir. La souplesse féminine ne pourra que nous faire avancer. Et nous sommes sûrs que le judo pourra beaucoup vous apporter.

Concernant les plus jeunes, le groupe est toujours très animé. Certains ont pu intégrer le groupe des plus grands pour continuer dans leur progression. Leur technicité de judoka est très aboutie. Certains d'entre eux vont en compétition pour pouvoir mesurer leur niveau à celui d'autres clubs. Ils en reviennent enchantés et ravis de montrer leur médaille.

Les entraînements sont ainsi organisés :  
Les mercredis à partir de 17 heures 30 :

- 17h30 à 18h30 pour les tout-petits,
- 18h30 à 19h30 pour les 6-12 ans,
- 19h30 à 21h pour les plus de 12 ans et adultes.



L'esprit du club veut aller dans le même sens que le code moral du Judo :

**Amitié, Courage, Sincérité, Honneur, Modestie, Respect, Contrôle de soi et Politesse.**

Et rappelez vous, Judo signifie :

**Voie de la souplesse**

Tarif : 30 € / trimestre + 33 €/an pour la licence FFJDA

Fourniture du kimono gratuitement

Possibilité de découverte gratuite sur 3 séances

*Pour toutes informations, contacter :*

*Olivier Desloges (04 74 89 67 94), Séverine Chavanon (04 74 64 80 02), Nicole Pelet (04 74 89 64 94)*

# Boules des Filatures

La société compte aujourd'hui 25 licenciés et une vingtaine de membres honoraires.  
A savoir qu'une carte de membre honoraire coûte **10 euros**, prix intéressant pour ceux qui ne jouent pas souvent.

Il y a eu trois concours cette année :

- ⇒ le challenge Jean - Paul VADEBOIN du vendredi de l'ascension,
- ⇒ le concours de Maurice BURNICHON qui a eu lieu le 11 Septembre,
- ⇒ le concours de sociétaire et amis le 31 Juillet, toujours aussi convivial.

Pour tous renseignements contacter le président Serge DESSEIGNE au **06.80.94.60.77**.



## Club de Gymnastique

Le club de gymnastique féminine de Saint Vincent de Reins continue d'attirer de nouveaux membres que nous sommes heureuses d'accueillir. Pour 2010, nous serons environ 26 adhérentes de Saint Vincent et des communes environnantes.

Les cours ont lieu les mardis soir de 18h45 à 20h15 à la salle du judo aux filatures et sont toujours assurés par notre dynamique et fidèle professeur, Isabelle Coste Davos.

Au programme : aérobic, abdos et fessiers, étirements... Tout cela en musique et dans la bonne humeur !

Contact :                   Martine SALINAS : 04 26 81 66 14  
                                  Pascale MURAD : 04 74 89 66 52

Le montant de la cotisation pour l'année 2010 est de 85 euros. Pour éviter de perturber la progression du groupe, nous n'acceptons pas d'adhésion en cours d'année.

### Composition du bureau :

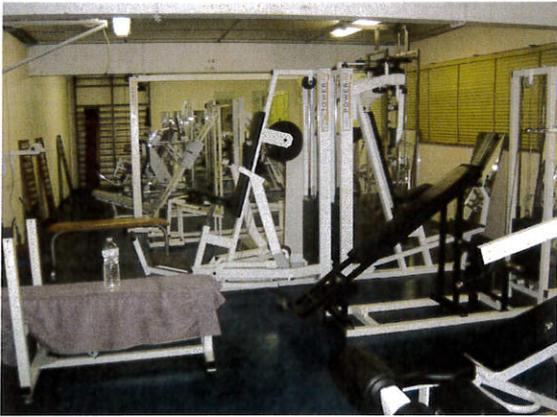
Présidente : Agnès LAPRAIS  
Trésorière : Martine SALINAS  
Secrétaire : Pascale MURAD

LE BUREAU

# Musculation

Sédentarité, stress quotidien vous ne vous sentez pas bien dans votre peau. Votre silhouette a besoin d'être remodelée. Ras le bol des abdos raplapla ! Une activité physique devrait vous réconcilier avec vous-même et vous détendre. En deux temps, trois mouvements pour retrouver la pêche et un corps plus tonique, venez donc nous rejoindre « aux Filatures » à la salle de musculation où de nombreux appareils sont à votre disposition.

Une séance de musculation se fait soit en utilisant des machines ou en réalisant des exercices précis. Il s'agit de faire travailler un muscle ou un groupe de muscles contre une résistance imposée par le poids du corps, une machine spécifique ou des charges libres (barres et haltères) et ceci en contrôlant précisément son geste.



Typiquement, un exercice se compose de plusieurs séries, et plusieurs exercices sont pratiqués au cours d'une séance, qui débute par un échauffement et s'achève par l'étirement des muscles travaillés.

Le nombre de participants reste stable avec ses 20 adhérents.

La cotisation annuelle sert pour les assurances et le solde est investi dans l'achat de matériel. Cette année nous avons investi pour 2.800 Euros en machine professionnelle.

Nous vous rappelons qu'il n'y a pas de professeur. Quand vous vous inscrivez nous vous expliquons comment vous servir des différentes machines. Ensuite c'est à vous de vous entraîner sous votre entière responsabilité.

La convivialité qui règne entre les adhérents permet de s'aider mutuellement, de se donner des conseils.

Le Bureau.



# C@RAM

## Club Informatique

Tous les lundis soir de 18h00 à 20h00, au dessus de la Mairie, anciennement le cabinet du docteur, quelques initiés aux plus novices se retrouvent pour passer un moment convivial dans le monde virtuel du web, avec une souris en main ! Un clic par ci un clic par là, ....

Le club informatique c@ Ram propose des « cours informatiques » aux adultes, de Saint Vincent de Reins et aux communes environnantes, moyennant une cotisation annuelle de 30 €, ces cours sont adaptés à tous.

Les bénévoles qui donnent les cours sont à l'écoute, tout simplement afin que chacun et chacune puissent trouver ce qu'il lui convient.

En passant par la découverte du bureau, d'un micro processeur, d'un copier coller, faire un courrier électronique et envoyer un email, retoucher des photos, créer un diaporama, ....  
Les adhérents ont même créé des cartes postales de notre village (celles ci sont en vente à la poste)....

Ce club a été créé en 2004, sur l'initiative de trois passionnés d'informatique ....avec notre leader M. René MAZOYER qui depuis 2002 avait lancé et créé le site du village.  
Dès le départ le nom de l'association s'est imposé .... C@ Ram une ram de mémoire ... ou des « rameurs » en informatique !!! Et dès qu'il faut équiper ou installer un logiciel, nous avons notre « dépanneur » Jean !!!! Plus rapide qu'un micro processeur !!!

**Pour plus d'informations venez nous voir ...**  
**Ou écrivez-nous à l'adresse email du club : [st.vincentinformatiq@free.fr](mailto:st.vincentinformatiq@free.fr)**



# Atelier des ça Peint



Cet atelier permet la découverte et l'apprentissage des œuvres artistiques. Il vient de faire sa rentrée en octobre dernier. Myriam Wywial anime les cours du samedi matin, et l'atelier compte 14 élèves, toujours désireux d'être initiés à l'apprentissage du dessin, des lois des couleurs, de l'observation de la nature, et cette année par l'étude du langage pictural.

Au programme 2010/2011 figurent la sculpture, la mosaïque. Déjà sur leur bloc de béton cellulaire sont dessinés fleurs, animaux et bien d'autres motifs que nos artistes apprentis munis de leurs couteaux, limes, râpes, vieilles cuillers, vont détourer, dégrossir, figoler le dessin et le mettre en relief.

Gantés, visage protégé de lunettes et de masque *chirurgical*, l'artiste se frotte aux disciplines de la sculpture en évitant les désagréments des poussières. Au cours de cette année, Myriam les initie aux œuvres de deux artistes :

- . Giacometti            sculpteur
- . Toffoli                peintre

Un autre projet vous est annoncé pour le week-end des samedis 2 et dimanche 3 avril 2011, avec une exposition vente d'objets d'art amateur, ouverte à tous, et au-delà de notre commune.

Non restrictive au dessin, à la peinture, nous accueillons tous travaux manuels créatifs :

Sculptures, photos, poteries, émaux, bijoux fantaisie, vanneries, broderies, peintures sur soie, tissages, fleurs séchées etc...

Le choix de la salle n'est pas arrêté ce jour et nous vous le communiquerons par voie de presse.

**Réservez ces dates dès à présent. Nous serons heureux de vous retrouver.**

Fernande ORGANO,  
Présidente.

## Bibliothèque Municipale

La bibliothèque est ouverte à tous, l'inscription est gratuite ; il convient de justifier de son identité à l'aide d'une pièce d'identité ou du livret de famille.

Les enfants de moins de 11 ans ne pourront s'inscrire que s'ils sont accompagnés de leurs parents ou s'ils sont munis d'une autorisation parentale.

Le prêt est gratuit, il est consenti pour 3 ouvrages et pour 2 CD, pour une durée de 15 jours.

**Tout document perdu ou détérioré doit être remboursé. Nous demandons aux lecteurs de ne pas réparer un livre abîmé mais de nous le signaler.**

Nous remercions l'équipe de bénévoles qui assure les permanences.



# Circuits "Gepeto"

Depuis quelques années l'office du tourisme met en place des circuits touristiques à faire avec un GPS : les « GPTO ». Il en existe déjà plusieurs : autour du lac de Cublize, à Amplepuis, à Mardore, à Thizy... Bientôt il y en aura trois à Saint -Vincent !

Le premier circuit fera le tour du village, avec plusieurs arrêts relatant son histoire: l'église, l'école, la Casse froide (roue à eau, bief), le couvent.

Le deuxième circuit rejoindra l'ancienne gare afin d'évoquer la « Marie-Louise », passera par le Pont de la Côte, et rejoindra le village par la Goutte.

Le troisième circuit partira des Filatures, ira jusqu'aux Hautes Filatures, puis passera par l'étang et la Tuilière. Il racontera bien-sûr l'histoire du textile sur notre commune.

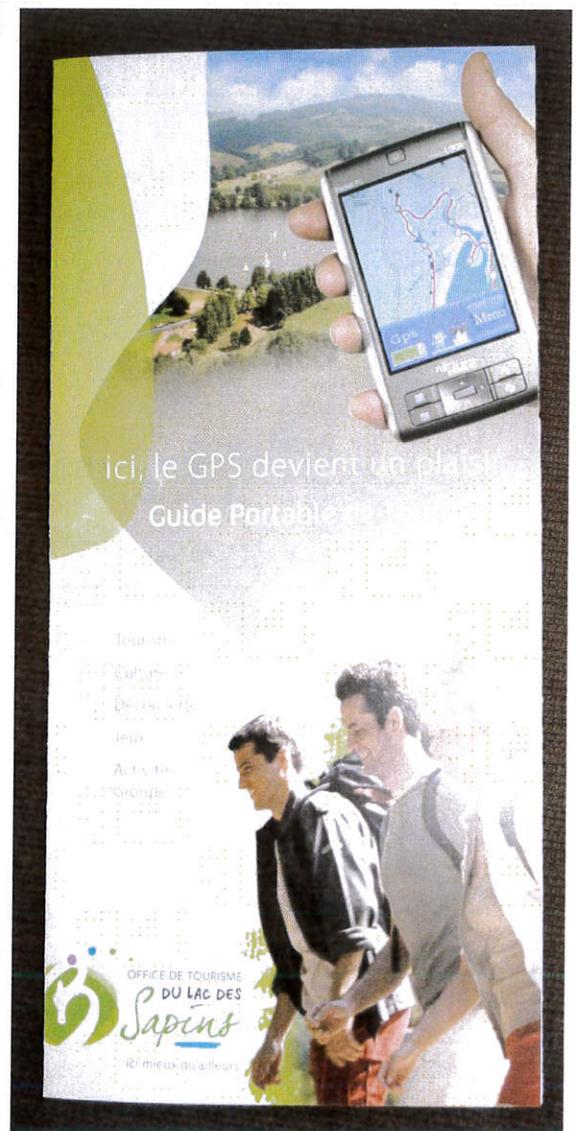
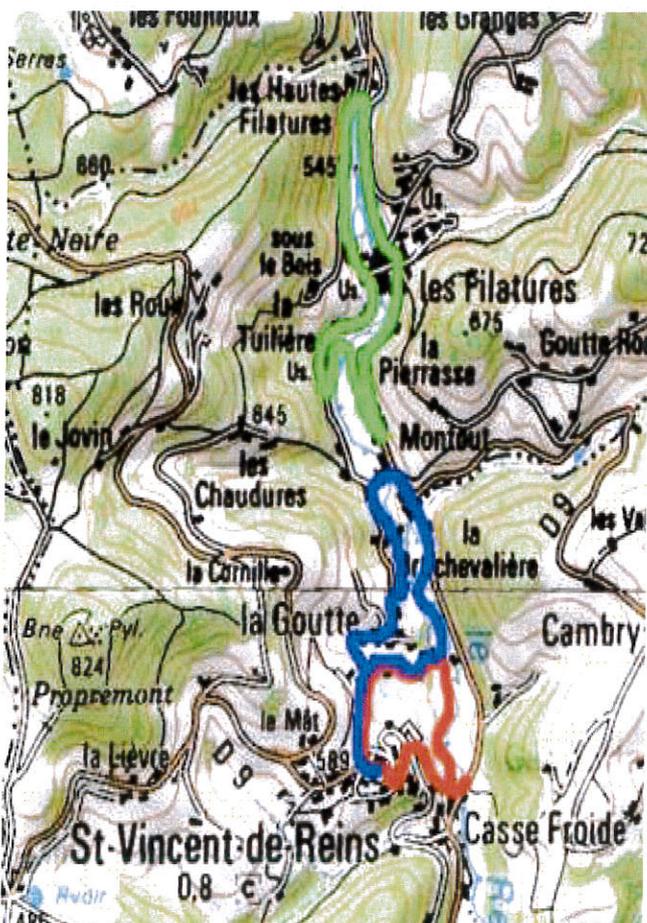
Les deux premiers circuits devraient être disponibles l'été prochain, le troisième sera mis en place plus tard.

Nous remercions particulièrement tous ceux qui nous ont aidés à trouver des documents, des photographies, des textes, sur l'histoire de Saint Vincent : Merci à Marius Aulas, Louis Teillard, Michel Colas, Renaud Gratier de Saint Louis, René Bodet, André Marchand !

Un merci tout spécial à Claire-Anne LABROSSE, architecte du "GPTO", à l'office du tourisme du lac des sapins.

Monique FINO

Françoise DESLOGES



# Agence Postale Communale

Voilà trois ans, nous gardions notre poste, grâce à une volonté de la commune.

Le 2 janvier 2008, s'ouvrait une agence postale communale.

Une agence postale, c'est quoi ? Un service de proximité et un accueil convivial.

Ouverte tous les jours sauf le mercredi,  **Les lundis et vendredis de 14H30 à 17H00 et les mardis, jeudis et samedis de 9H00 à 12H00**, vous pouvez trouver auprès de votre agence divers services et la contacter par téléphone au : **04 74 89 66 85**.

## **Courriers et colis :**

- vente de timbres,
- vente d'enveloppes pré timbrées et d'emballages colissimo,
- Dépôt d'objets y compris recommandés,
- Retrait de lettres et colis en instance,
- *et Possibilité de Paiement CB pour toutes vos opérations.*

## **Services financiers :**

- Retrait d'argent sur CCP, Postépargne ... du titulaire dans la limite de 300€ par période de 7 jours, ou jusqu'à 600€ pour un compte joint,
- Paiement ou envoi de mandat cash dans la limite de 300€ par opération,
- Retrait par Carte Bleue de 300€,
- Versement d'espèces sur CCP du titulaire, dans la limite de 300€ ou jusqu'à 600€ pour un compte joint, Postépargne ...

Pour tout autre service financiers (ouverture d'un compte, transfert d'argent, ...):

contactez le Conseiller Financier au 04 74 13 85 05 ou votre Bureau Centre : l'Agence de Thizy au 04 74 13 85 02 qui reste votre interlocuteur privilégié.

- **Pour toute commande de monnaies prévenir 15 jours à l'avance**
- **Autres services :**
- **Vente de recharge téléphonique :**  
*Bouygues, Orange, SFR, NRJ mobile, KERTEL Météor, France télécom, CTU Météor*
- **Photocopies : 0,10 cts**

# Assurance Maladie

## Nouvelles coordonnées

**Nous rencontrer : un large réseau d'accueil de proximité**

- \* 19 agences
- \* 11 permanences
- \* 2 visio public (accueils à distance en visioconférence)

**Coordonnées et horaires d'ouverture détaillés sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)**

**Nous téléphoner : un numéro tout simplement !**

**36 46** du lundi au jeudi de 8h00 à 17h30, le vendredi de 8h00 à 16h30  
Prix d'un appel local depuis un poste fixe

**Nous écrire : une adresse unique et un site Internet**

Cpam du Rhône – 69907 LYON CEDEX 20

[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) , mon compte Ameli

# Les Amis du Voyage

Cette année 2010 c'est avec un groupe de 39 personnes que nous partons pour les Alpes de Haute Provence.

Temps variable avec quelques flocons à Saint Véran (2040 mètres) ensuite le soleil est revenu pour la promenade sur le lac de Serre-Ponçon.

Nous voilà arrivés à la fin du voyage avec en mémoire de beaux souvenirs et de belles images et toujours une très bonne ambiance.

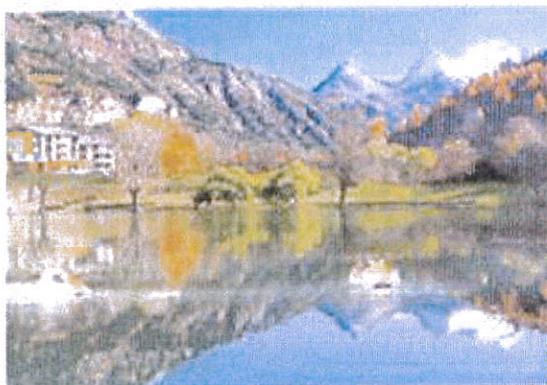
## Description du voyage

**Le 1<sup>er</sup> jour** nous avons eu une visite guidée du Lauzet avec une promenade jusqu'au Pont Romain, qui surplombe les Gorges étroites de l'Ubaye. Ensuite nous avons visité l'Eglise Saint Laurent du village du XVIII<sup>ème</sup> siècle avec un arrêt devant la "Fontaine Miraculeuse" (dont les eaux sont réputées pour chasser la mauvaise humeur).

**Le 2<sup>ème</sup> jour** nous sommes montés au Col de Vars (2109 mètres) en passant par Guillore et les fameuses combes du Guil en découvrant aussi Saint Véran (le plus haut hameau d'Europe). Retour par le Col de l'Izoard, étape célèbre du Tour de France cycliste. Le soir nous avons eu un dîner avec une soirée film "Les Alpes du Sud aux quatre saisons".

**Le 3<sup>ème</sup> jour** départ pour Barcelonnette "la Mexicaine" où nous avons eu une visite guidée de la ville et de son musée et l'après-midi nous sommes rendus au Lac de Serre-Ponçon pour une promenade en bateau commentée par le capitaine du navire. Le soir une soirée cabaret nous était proposée.

**Le 4<sup>ème</sup> jour** découverte d'Apiland, le monde des abeilles avec une halte panoramique au belvédère Ivan Wilhem avec vue sur le lac de Serre-Ponçon avant un retour sur Saint Vincent.



# Classes en "0"

Les classes en "0" se sont retrouvées par une belle matinée du 29 mai 2010 dès 8 heures pour la remise des gibus et des cocardes et la traditionnelle photo de groupe où l'on se retrouvait 75 conscrits de 0 à 90 ans.

Tout ce petit monde se retrouvait vers 9 H 30 pour la dépose de la gerbe au cimetière. Après l'office religieux le défilé prenait forme pour trois tours de village sous une ambiance de fête haute en couleurs.

Animé par deux sociétés de musique qui nous accompagnèrent pour le traditionnel vin d'honneur offert par la municipalité.

Le repas fut servi par Monsieur Lalande d'Amplepuis.

Vers 22 heures une foule importante se regroupait autour du terrain de foot pour l'embrasement du biberon et de la Madelon suivi du bal organisé par les classes en "1".

Le lendemain les plus "vaillants" se retrouvaient à la Salle Polyvalente pour un barbecue géant avec karaoké pour la clôture de la fête.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué au bon déroulement de la fête.

Bonne réussite aux classes en "1"

Le bureau était constitué

Président d'honneur : Mr TOSATTI Louis dit Toto  
Présidente active : Mme LACHAIZE Catherine  
Vice Président : Mr JACQUET Christian  
Secrétaire : Mme DUCROS Christine  
Secrétaire Adjointe : Mme MOISSONNIER Sylviane  
Trésorier : Mr SAULNIER Joël  
Trésorière Adjointe : Mlle DUDU Pascale

Conscrits :

90 ans :	1
80 ans :	8
70 ans :	13
60 ans :	8
50 ans :	13
40 ans :	9
30 ans :	3
20 ans :	5
10 ans :	11
Nouveaux nés :	4



Les Classes en "0"



# Pêche

## AAPPMA DE SAINT VINCENT DE REINS

La saison 2010 s'est relativement bien passée avec comme d'habitude beaucoup de pêcheurs surtout le jour de l'ouverture, journée folklorique avec la soupe aux choux.

Beaucoup de choses vont changer en 2011.

D'abord la distribution des cartes de pêche : 2 dépositaires vont remplacer Ginette :

- Le bar restaurant des Filatures qui devient en même temps le siège de l'AAPPMA du Haut Reins ;
- Le bar restaurant "Les Trois Chemins" à Magny.

J'espère qu'ils prendront le relais de Ginette pour la soupe aux choux le jour de l'ouverture.

En ce qui concerne la pêche, le Reins reste en 1<sup>ère</sup> catégorie, mais le plan d'eau des Filatures sera classé à partir du 1<sup>er</sup> janvier en 2<sup>ème</sup> catégorie. C'est-à-dire, possibilité de pêcher avec 2 lignes et à l'asticot, ce qui était toléré jusqu'à ce jour, mais en contradiction avec la loi.

Le prix de la carte de pêche réciproitaire, valable dans 70 départements sera le même dans tous les départements du club halieutique au prix de 85 euros, la carte non réciproitaire coûtera 70 euros, la carte femme coûtera toujours 30 euros, elle est aussi réciproitaire, mais ne permet de pêcher qu'avec une seule ligne, la carte enfant moins de 12 ans coûtera 5 euros pour les 70 départements, la carte de 12 à 18 ans passe à 17 euros pour les 70 départements, la carte journalière coûtera 10 euros et sera valable en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie.

Toujours 3 parcours distincts sur le Reins :

- \* 1<sup>er</sup> parcours, de la Casse Froide à Magny (limite Cublize) par cours surdensitaire alimenté en truites d'élevage 3 fois dans la saison.
- \* 2<sup>ème</sup> parcours, de la Casse Froide aux Filatures d'en Haut avec des truites sauvages uniquement.
- \* 3<sup>ème</sup> parcours, du pont des Filatures d'en haut à la source du Reins, parcours patrimonial avec pêche sans ardillon (arrêté préfectoral).

Cet hiver nous allons lâcher au plan d'eau des Filatures :

- 200 kilos de petits gardons d'un été
- 200 kilos de carpes de 1 à 3 kilos
- 30 kilos de goujons ainsi que des truites d'élevage à chaque alevinage du Reins.

Pour le Reins, nous allons lâcher 100 kilos de truites fario avant l'ouverture de mars et deux fois 100 kilos de truites arc en ciel d'avril à juin.

Nous continuons les animations à l'Ecole Champagnat, en 2010 nous avons pris en charge avec la Mairie le coût des 2 animations, car nous considérons que les enfants sont très intéressés par ce qu'ils découvrent sur les poissons et les petits invertébrés qui vivent dans nos rivières.

En 2011, les animations seront prises en charge par le contrat de rivières.

Nous continuerons de prendre en charge l'animation du Centre Aéré.

Le siège de la fédération de pêche sera transféré d'Ecully à La Tour de Salvagny en décembre 2010 dans un grand bâtiment en copropriété avec la Fédération de Chasse.

### **La Truitelle**

Le déshonneur du panier de pêche

Elle ne représente que quelques grammes de chair. Elle est pourtant le blé en herbes de la rivière confié à la garde de tous. Vous n'avez pas le droit de la garder !!

Mais elle est déjà un poisson sauvage, vorace, qui fait sa place dans la rivière. Elle sait se cacher, fuir ses ennemis, rechercher l'eau fraîche qui lui convient, résister au courant. Si vous la gardiez, il faudrait mettre à l'eau 50 à 100 truitelles d'élevage pour avoir une chance de la remplacer : elle est en effet la lauréate d'une sélection très dure.

Vous l'avez au bout de votre ligne ? Elle vivra si vous évitez de la heurter sur les rochers en la sortant de l'eau, de la laisser tomber sur le sable sec ou les graviers... de la serrer dans vos mains sèches, de la mutiler définitivement en arrachant sauvagement l'hameçon, de la faire saigner, de la projeter, épuisée, en plein courant. Merci pour elle.

Essayez au contraire de la libérer sans la sortir de l'eau.

Pas de chiffons, mouillez vos mains avant de la saisir, coupez le fil et consacrez lui 30 secondes pour la remettre à l'eau proprement, dans un endroit calme.

Si toutes les truitelles étaient correctement remises à l'eau il y aurait beaucoup plus de truites dans le panier du pêcheur.

**Bonne saison de pêche à tous.**



# Amicale des Chasseurs

La société de chasse est heureuse par le biais du bulletin municipal de pouvoir s'exprimer aux yeux de toute la population pour décrire le fonctionnement de la société, ses manifestations et la saison de chasse 2009-2010 qui fut bonne.

La plus grande manifestation cette année fut le repas que la société offre aux propriétaires et exploitants agricoles en remerciement de leur droit de chasse et surtout, pour la plupart d'eux leur compréhension et leur tolérance, car il faut savoir que les chasseurs ont des contraintes réglementaires et qu'ils doivent les respecter. Car je l'ai déjà dit, sans eux et sans leur accord, aucune chasse ne serait possible et la société ne pourrait exister et les chasseurs exercer leur sport.

J'en profite pour remercier les chasseurs présents au repas qui ont assuré cette soirée avec bravo et tout particulier notre cuisinier André FOUILLAND ainsi que la municipalité qui a mis gracieusement la salle à disposition.

Comme tous les ans, le jour de la foire, un cochon est mis en jeu remportant un grand succès malgré le temps. Il fut gagné par Marie-Noëlle MURAD avec un poids de 76.547 kilos et le poids réel était de 76.536 kilos. Bravo et merci à tous les participants.

## Saison de chasse 2009-2010

**Grands gibiers** : le chevreuil n'est pas en augmentation, le plan de chasse reste inchangé depuis 8 ans ; 26 chevreuils nous sont attribués 24 chevreuils ont été prélevés.

Le sanglier ; la bête noire faisant parler d'eux. Le conseil a décidé de faire les pieds tous les jours de chasse aux sangliers ce qui a payé car 3 sangliers ont été prélevés.

La saison 2009-2010 commence très fort car on a 7 sangliers au tableau, nous sommes motivés pour continuer.

**Petits gibiers** : le lièvre et le lapin reste stable, il n'est pas en augmentation, le faisan reste un gibier de lâcher.

**Nuisible** : 9 renards avec l'aide de la neige de l'hiver 2009-2010 ont été prélevés.

Je voudrais parler de la maladie que le renard peut transmettre aux humains : l'échinococcose.

Il faut prendre des précautions : ne pas le toucher ou alors avec des gants.

**Fouines et martres** ne sont pas en augmentation, cela reste stable dans les prises, 23 corbeaux ont été capturés, cela doit continuer.

Malgré toutes les restrictions, qu'ils nous imposent, je pense que la chasse a encore quelques années devant elle.

**Merci à tous.**



Le Président  
Jean-Marc CHAMPALLE

# Comité des Fêtes

**2009**

## **4 et 5 juillet : Fête patronale**

C'est avec 40 doublettes que débuta ce week-end suivi du lâcher de ballons, de la retraite aux flambeaux et du magnifique feu d'artifice.

Dimanche matin de bonne heure Dédé et ses compères étaient là pour faire cuire les cochons ; après l'apéritif quand l'odeur des cochons grillés nous met les papilles en éveil, tout le monde se met à table en écoutant Maxime et Bernard et leur très jolie chanteuse.

## **20 septembre : Marche des cèpes**

406 marcheurs sont venus se promener dans notre beau village et se régaler avec la fameuse omelette aux champignons.

## **21 novembre : Soirée Beaujolaise**

Le vin nouveau est arrivé ; le saucisson, le lard et la viande sont dans les chaudières avec le gène. Tout est prêt pour passer une agréable soirée avec Pacific Sono ; très bonne ambiance.

**2010**

## **17 avril : Rallye de Charbonnière**

Temps superbe, 2 spéciales pour les amateurs de ce rallye ; toujours beaucoup de monde buffet et buvette servis par les 18 ans et le Comité des Fêtes.

## **1<sup>er</sup> mai : Foire artisanale**

En plus de tomber le 1<sup>er</sup> mai, la pluie s'est invitée sans interruption toute la matinée, peu de forains, peu de monde mais pour décourager les plus téméraires il en faut beaucoup plus.

## **3 et 4 juillet : Fête patronale**

Ce week-end débuta par la pétanque aux Filatures (22 doublettes) puis au Bourg pour le lâcher de ballons, la retraite aux flambeaux, et une nouveauté ; le spectacle de magie parents, enfants, ont admiré le cracheur de feu, le fakir etc...

Dimanche c'est sous un soleil radieux que les chasseurs nous ont préparé cette année des jambons moins longs à cuire, moins de perte, et aussi bons. Maxime et Bernard nous mettent le feu à chaque fois (mais les bassines d'eau étaient prêtes pour rafraîchir certains).

# Sapeurs Pompiers

Les pompiers de Saint-Vincent ont fait moins d'interventions cette année, parce qu'il y a eu moins de destructions d'insectes, mais tout ceci est aléatoire et nous notons d'ores et déjà une forte augmentation des interventions sur cette fin d'année. Le nombre se stabilise sur notre village qui, paradoxalement représente aujourd'hui moins de la moitié de notre activité globale et je pense que le phénomène ne peut que s'amplifier.

Nous venons de passer une année difficile en terme d'effectif qui nous laisse présager un avenir plutôt sombre pour plusieurs raisons.

La départementalisation nous a apporté indiscutablement beaucoup : nouvelle caserne, nouveaux véhicules, plus de formation, agrandissement du secteur donc plus d'interventions, création de la section des jeunes sapeurs-pompiers avec les centres voisins ...etc ...etc..

Cependant nous arrivons à un tel niveau d'exigences qu'il devient très dur de continuer pour ceux qui sont déjà pompiers et encore plus compliqué pour ceux qui voudraient bien le devenir.

En effet, les critères d'aptitude opérationnelle, physiques et médicaux ont déjà découragé plusieurs d'entre nous et d'autres se trouvent sur le fil du rasoir.

De plus, depuis le mois de mai, le système d'alerte s'est entièrement informatisé et a compliqué la gestion de notre disponibilité et par la même, décourage encore plus certains d'entre nous. Tout ceci fait que l'année 2010 nous a fait perdre 1/3 de notre effectif.

Le recrutement est notre seule issue, cependant la formation de base est de 35 jours à effectuer sur 3 ans, si l'on ne passe pas par JSP avant de pouvoir intervenir. D'autre part, la difficulté est de pouvoir engager des pompiers disponibles en semaine et la journée, sachant que les jeunes prévoient de moins en moins de rester au pays.

Enfin, les gens et d'autant plus les jeunes deviennent de plus en plus individualistes et sont pompiers uniquement quand ils le désirent et de ce fait donnent moins de disponibilité, c'est pour cela que nous avons fait une journée porte ouverte le 13 novembre qui a été riche en communication et à laquelle je n'en attendais pas moins : le beau temps, la présence des anciens, la présence des centres voisins, d'un responsable du SDIS, et surtout l'intéressement de la population à notre fonctionnement, notre efficacité, nos difficultés, nos convictions et surtout notre volonté de se battre pour assurer un service de secours indispensable à nos concitoyens.

Enfin, je pense que nous survivrons grâce à notre organisation interne et à la pyramide de responsabilité établie où chacun joue son rôle et je tiens à remercier mes sous-officiers pour m'alléger certaines tâches de plus en plus lourdes au niveau administratif.

Ce n'est que grâce à vous que vous pourrez conserver des pompiers à St-Vincent.

Votre serviteur Louis VADEBOIN.

# Les Marcheurs de Saint-Vincent-de-Reins

Notre groupe de marche existe depuis 1991 Jean DURY et Henri LACHAIZE en sont les premiers organisateurs.

Les randonneurs Saint-Vincentais et ceux des communes environnantes sont fidèles au rendez-vous du 3<sup>ème</sup> lundi du mois, ils se retrouvent, parcourent les nombreux chemins de nos villages, toujours accompagnés d'un bon guide.

En février 2010 nous sommes devenus une association (les marcheurs de Saint-Vincent de Reins) avec formation d'un bureau :

Présidente : Anne-Marie SUCHET ☎ : 04.74.89.61.35

Secrétaire : Monique FINO ☎ : 04.74.89.66.99

Trésorières : Claudette DESSEIGNE et Paulette BILLET

Notre programme est le suivant :

- Chaque 3<sup>ème</sup> lundi du mois, rendez-vous salle des associations à 14h, l'itinéraire est préparé par des volontaires ... et suivi d'une collation à l'arrivée. La salle reste ouverte pour les non marcheurs (1 euro est demandé à chaque participant)
- Au mois de mai, découverte du Roannais avec repas au restaurant
- Le mois d'août on pique-nique
- En décembre c'est le repas traditionnel de Noël.

**Si vous aimez la marche, n'hésitez pas : venez nous rejoindre et passer un bon moment avec nous.**

Le bureau



# Paroisse

Au cours de la messe à Amplepuis, le 12 septembre 2010 nous avons accueilli le Père Robert BERNET, remplaçant du Père BIQUEZ qui est resté 9 ans parmi nous. Nous le remercions pour ce chemin parcouru ensemble et nous continuerons avec le Père BERNET qui va tout faire pour connaître les personnes de chaque village.

A Saint Vincent il y a 2 messes par mois :

- à 10 H 30 le premier dimanche
- à 18 H 30 (l'été) le troisième samedi, (l'hiver à 18 H 00).

Une affiche à l'extérieur de l'église vous indique des différentes messes dans chaque village.

Pour préparer ces messes nous avons 4 équipes liturgiques (une dizaine de personnes).

**Nous faisons appel à des (plus jeunes) pour nous épauler. Merci.**

Pour recevoir les intentions de messes pour les défunts, des bénévoles vous attendent le deuxième et le quatrième samedi de chaque mois de 9 H 30 à 10 H 30. C'est à la salle de réunion du Conseil Municipal (entrée en face de l'église) que se tient cette permanence.

Si vous ne pouvez vous déplacer 2 numéros de téléphone :

04.74.89.67.04 ou 04.74.89.62.24

Pour les funérailles 2 numéros de téléphone de l'équipe relais :

Madame CHABERT : 04.74.89.67.08

Madame TRAMBOUZE : 04.74.89.63.81

L'équipe relais est à votre disposition pour vous renseigner sur la vie paroissiale.

Chaque jour (sauf dimanche et jours fériés) de 9 heures à 11 heures une équipe de bénévoles assure une permanence à la maison paroissiale, 14 rue Viderie à Amplepuis (04.74.89.31.84).

Elle est à votre disposition pour recevoir :

- vos demandes pour un projet de mariage ou de baptême,
- vous accueillir et déterminer l'horaire d'une célébration de funérailles,
- vous renseigner sur la vie paroissiale,
- simplement parler et écouter.

Un bulletin paroissial, en commun avec la paroisse voisine (Saint Michel) est édité 4 fois par an.

L'abonnement est de 9 euros (pour tous renseignements demander à l'équipe relais).

# Club Notre Temps

Nous ont quittés depuis la parution du dernier bulletin :

Yvonne LACHAIZE – Jacques LACHAIZE – Simone TRAMBOUZE

Nous avons accueilli des nouveaux membres :

Liliane LAVALL – Andrée CHABERT – Ginette COLOMB

## **7 janvier 2010**

Nous avons fêté nos conscrits des classes en 9 :

Léon COUTURIER 80 ans

Vincent ALONZI 70 ans

Bernard ROBIN 70 ans

Ils nous ont bien gâtés avec des brioches arrosées de Cerdon. Nous leur disons merci.

## **21 janvier 2010**

C'est avec les enfants de l'Ecole Champagnat que nous avons tiré les rois, à la Salle Polyvalente, invités par Monsieur le Maire qui nous a offert galettes et boissons.

Nous avons chanté et joué tous ensemble.

Merci à tous pour cet après-midi.

## **5 mars 2010**

Grand succès de notre premier concours de belote avec 72 doublettes.

## **29 avril 2010**

Repas de printemps au col des Echarmeaux

## **24 juin 2010**

### ***Voyage à Grenoble***

Matin : visite guidée de la ville historique,

Déjeuner : panoramique en empruntant le téléphérique pour monter à la Bastille

Après-midi : dégustation de la chartreuse à Voiron et visite du musée.

## **2 et 3 octobre 2010**

Portes ouvertes avec toujours beaucoup de succès

## **14 octobre 2010**

Repas d'automne à l'Auberge Meldoise à Magny



La Présidente  
Danielle URREA

# Les agriculteurs St Vincentais

## Petit retour sur l'année 2009

Malgré le climat morose de l'année 2009, les éleveurs de la région d'Amplepuis, Thizy et Cours la Ville se sont retrouvés dans la convivialité le samedi 5 septembre 2009 à Marnand pour la fête de l'élevage et le concours départemental de la race Charolaise, organisée par les syndicats des éleveurs, afin de présenter leurs animaux. De nombreuses races bovines étaient présentées, ainsi que tous les animaux de la ferme : volailles, cochons, moutons, chèvres, ânes, chevaux.

Deux agriculteurs du syndicat de St Vincent de Reins ont présenté des vaches laitières de race Montbéliarde.

Afin de finir cette fête, un repas dansant fut organisé pour les personnes qui le souhaitaient.



## Année 2010

### ◆ Saint Blaise

Le mercredi 3 février 2010 le syndicat agricole de St Vincent de Reins s'est retrouvé chez Ginette, pour leur réunion annuelle, afin de faire le point sur l'année 2009.



### ◆ Départ en retraite

Cette année Marie-Jo Déresse et Pierre Dumoulin ont rejoint le " Clan " des exploitants retraités.

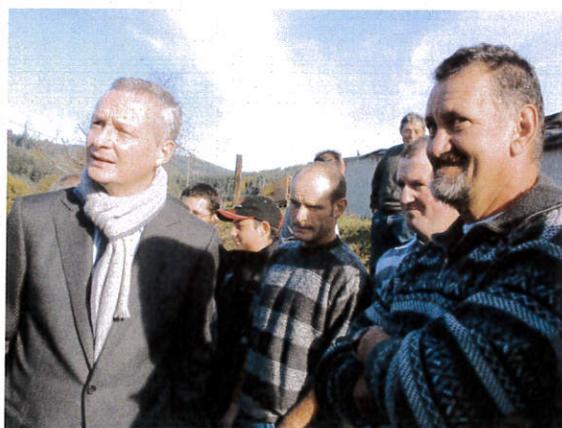
Pierre Dumoulin ayant cédé son exploitation à un jeune agriculteur et nouvel habitant du village Jean-Marie Barras à qui nous souhaitons la bienvenue.

### ◆ Visite du Ministre

Le vendredi 29 octobre Mr Bruno Le Maire notre ministre de l'agriculture, accompagné de Mr Michel Mercier, est venu en visite dans une exploitation de la commune voisine, le GAEC Ferme Chalon de La Chapelle de Mardore.

Après la visite de l'exploitation et la dégustation de fromage, les ministres sont partis pour Légnay et Les Ponts Tarret à la boutique de producteurs.

Suite à ces visites Mr Le Maire a signé une convention pour développer les circuits courts.



### ◆ Opération vente de viande bovine

Les 5 et 6 novembre la section bovine, la FDSEA , les Jeunes Agriculteurs ont lancé l'opération vente de viande bovine.

Les producteurs ont fait abattre 50 animaux de races à viande pour aboutir à la fabrication de 100 000 steaks hachés afin de les vendre directement au consommateur et de lui montrer qu'il est possible de vendre de la viande de qualité à un prix abordable.

# CATM

Tout d'abord une pensée émue pour nos amis Louis DARPHIN et Claude PATAUD qui nous ont quittés au cours de l'année.

**Février** : à l'occasion de la remise des timbres nous avons renouvelé notre bureau :

Le Président : Mr NOILLY Maurice  
Le Trésorier : Mr SALMON Jean-Baptiste  
Le Secrétaire : Mr VADEBOIN Roger

**Mars** : concours de belote

**Juillet** : nous avons préparé l'installation du matériel pour la cuisson des cochons

**Septembre** : sortie à Vulcania. Journée très agréable appréciée de toutes et tous.

## Une balade sympathique et culturelle

Cette fin d'été assurait une belle journée aux visiteurs du nouveau VULCANIA. La spéléo sans risque dans les monts d'Auvergne, c'est l'idéal.

"La Planète dévoilée", un survol satellite de grande beauté. On peut regretter le ton monocorde du conférencier qui inviterait à une sieste...apéritive !

"Les délices du terroir", un menu bien nommé, bien servi dans une salle élégante.

### *LES DRAGONS ÇA DERIDE !*

Ce "dragon ride" assure la digestion... Ça secoue, ça gronde sous nos pieds. Il faut faire face à ces monstres dynamisés par la 3<sup>ème</sup> (voire la 4<sup>ème</sup>) dimension. Fouchtra ! Les anciens combattants n'allaient pas se laisser impressionner par ces bêtes belliqueuses et ces serpents qui grimpent subrepticement en crachant quelques fraîcheurs ascendantes aux mollets, voire plus... Cela finit en crise de rire.

Le culturel l'emporte avec l'étude géologique. On passe de l'andésite au magma, via le balsate et les scories. Elle est bizarre et solide notre planète surtout quand on pense qu'il y a bien longtemps on l'ensemaitait de météorites du type termentit visible sur place.

On y retournerait volontiers, ne serais-ce que pour discuter avec Ariane, notre charmante guide.

Et le retour se fait dans la bonne humeur assurée par notre chauffeur Didier. Heureusement car il y avait, semble-t-il, un peu de réserve due à la disparition brutale de Claude, l'un des nôtres.

**Novembre** : cérémonie du 11 novembre suivie d'un repas à l'auberge Meldoise à Magny.

**Décembre** : commémoration de la fin de la guerre d'Algérie avec dépôt de gerbe au cimetière.

# Saint-Vincent au XVIIIème siècle (préambule)

Lors d'un de mes précédents billets, je m'étais surtout intéressé au 19<sup>ème</sup> siècle, de la révolution industrielle avec l'avènement de la mécanisation de la filature puis du tissage dans la haute vallée du Reins.

Pour bien comprendre tous les tenants et aboutissants, il me semblait indispensable de remonter un peu plus encore le fil du temps. Beaucoup d'interrogations n'avaient pas de réponses, notamment :

**Pourquoi l'industrie textile s'est-elle développée dans notre vallée ?**

**Quelle est l'origine de cette organisation du travail si particulière qu'est : « le travail à façon » où l'ouvrier travaille chez lui et possède son outil de travail ?**

L'étude du XVIIIème siècle nous fournit une partie des réponses :

La médiocrité du terroir et son relief accidenté ne permettaient pas de nourrir ses habitants, contraints pour **survivre** de pratiquer une activité de complément.

Oui j'ai bien dit « survivre » ; survivre n'est pas un vain mot, mais bien celui qui convient aux conditions d'existence de nos ancêtres.

Nous verrons que la culture de la pomme de terre fut le premier grand événement qui sonna la fin des famines en Haut Beaujolais et notamment dans la haute vallée du Reins.

Le second grand événement fût l'apparition du coton qui bouleversa l'économie locale et renforça l'émergence d'une bourgeoisie d'affaires, née déjà au siècle précédent.

## Rappel historique de St Vincent au XVIIIème siècle

Saint Vincent appartenait au diocèse de Macon et payait la moitié de sa dîme au chapitre de cette ville. La paroisse relevait de la justice du Comté de Magny.



Claude de Rébé céda le 11 mai 1579 une partie de son patrimoine à noble Jean de Serpens, écuyer, sieur de Magny et Gondras. Toutes ces parcelles réunies formèrent un patrimoine que l'on érigea en Comté.

**Le Comté de Magny et ses dépendances\*** passèrent suivant l'arrêt du conseil d'état du 21 septembre 1720, à Monsieur Le Prestre de **Vauban, frère du célèbre maréchal de France.**

On citait sur le territoire de cette paroisse le fief de Montoux qui comptait parmi ses possesseurs les Rollin de Montoux auquel il donna son nom, puis en dernier lieu les Valence de la Minardière.

Durant la courte période de 1602 à 1609, Rollin de Montoux rendait justice pour Saint Vincent.

Lors de la Révolution, St Vincent, renommé Propremont, fut rattaché durant une courte période au Canton de Thizy, on y dénombrait environ 1 millier d'habitants (243 feux ou foyers).

La population était répartie dans une demi-douzaine de hameaux, tous en dehors de la vallée où n'étaient établis que les moulins.

A noter que parmi les hameaux dénombrés figuraient Boutouges rattaché à Meaux vers 1843 et Chollet sur Cublize depuis.

Dans la vallée, à l'emplacement des Filatures se trouvait un moulin appartenant vraisemblablement comme le moulin de la Côte au Seigneur de Montoux, monsieur de la Minardière. Une tuilerie est associée au moulin de la Côte, un peu en amont, d'où le toponyme de la Tuilière ainsi qu'un serroir\*\*. Un peu plus tard sous le premier cadastre napoléonien, le moulin des Filatures est devenu la propriété de Monsieur Lacroix.

Le Moulin du Lacheron (moulin à farine, plus un moulin à huile, plus un **serroir** \*\* et un four à **tuiles**\*\*\*) est la propriété de Monsieur Deville riche marchand habitant au Ravonnet sur St Vincent, que nous étudierons plus loin.

Enfin au moulin de Magny, le meunier Claude Suty en 1738 fabrique en sus des métiers à tisser. Le moulin dispose également d'un serroir et appartient au seigneur de Magny le comte de Vauban.

*Inventaire de Vermorel Saint Vincent du 20 janvier 1738 : Claude Suty meunier au moulin de Magny, se présente et déclare à la veuve que le feu lui avait remis 40 sols et le bois pour faire semblable métier à tisser la toile que celui qu'il lui avait déjà livré.*

\* Comté de Magny = St Vincent, St Bonnet, Ranchal, Thel et Cublize.

\*\* Serroir : nom donné à une scierie.

\*\*\* D'où l'expression être au four et au moulin, le meunier s'occupait du four à tuiles en sus du moulin.

## Saint Vincent au XVIII<sup>ème</sup> siècle

En 1697 dans sa réponse à l'intendant du Roy - D'HERBIGNY- sur l'état de sa paroisse le curé de St Vincent nous fait la description suivante :

«**St Vincent diocèse de Macon, province du Beaujolais, élection de Ville franche.**

*Un sixième des terres sont labourables, il n'y a que du seigle et environ 40 ou 50 mesures de petite avoine dans des terres qu'on a brûlées(1).*

*Quant aux prairies elles ont beaucoup de peine à fournir la nourriture des bœufs et des vaches qu'on tient pour cultiver les fonds.*

*Le tiers de la paroisse est en bois taillis, broussailles et très peu de bois de haute futaie.*

*Trois quarts de la paroisse est inculte et ne produit que fougères et genêts.*

*On y compte quatre mois de neige par an.*

*La population depuis 3 ou 4 ans a diminué de plus de 110. La grande pauvreté y règne car la paroisse est assaillie par les tailles qui excèdent le revenu des biens et par plusieurs grêles qui sont arrivées plusieurs années de suite avec les grandes eaux qui ont tout gâté et enfin parce que plusieurs ne trouvaient pas de travail dans la paroisse n'y ayant que 2 ou 3 qui fassent travailler aux toiles.*

*Le Seigneur du clocher est Louis Antoine de La Roche Foucault Comte de Gondras. Il y a aussi le fief de Montoux qui appartient à Monsieur Rollin Seigneur du lieu.*

*Quant aux commerces et métiers une partie des habitants sont tixiers et travaillent pour ceux de Villefranche où autres lieux circonvoisins ayant un sol par **aune** (2) de façon et 2 ou 3 vont acheter du filé audit Villefranche, Roanne et dans le Forez pour faire travailler chacun 3 ou 4 ouvriers.*

*On dénombre six hameaux :*

*Romaine, La Place, Vermorel, Lièvre, Chollet, Boutouges »*

Si l'on en croit l'ecclésiastique la situation de la paroisse est misérable.

Un siècle plus tard en 1789 le subdélégué de Thizy en Beaujolais pour répondre à la lettre de Monsieur l'Intendant de la Généralité de Lyon nous décrit la situation économique de la province :

« *La fabrique de la montagne du Beaujolais est de la plus grande antiquité, elle doit son existence à l'insuffisance des récoltes et du climat qui n'ont jamais pu fournir et fournissent moins que jamais à la subsistance des habitants, il a fallu et il faut que l'industrie y supplée.*

*Cette fabrique se borne aux **toiles tout fil** (3) ou fil et coton ou tout coton, elle a beaucoup varié, jadis elle était entièrement en toiles de fil et quelques futaines mais depuis 40 ou 50 ans elle s'est tournée pour plus des ¾ en toiles fil et coton ou tout coton. Les toiles tout fil sont devenues fort rares.*

*Tous les habitants de la montagne de père en fils sont fabricants, la même nécessité c'est-à-dire l'insuffisance des récoltes et la rigueur des impôts les y force. Il y a peu de familles distinguées par une grande fabrique et, ou elles se sont éteintes et ne fabriquent plus.*

*Cependant il en est en la paroisse de St Vincent de Reins un **Pierre Lacroix** dont les pères et grands pères ont entretenu une fabrique considérable. Le **Pierre Lacroix** ainsi que son père donnaient de l'ouvrage pour 60 à 80 métiers,*

*fournissant de la subsistance à plus de 400 bouches et vend des marchandises à THIZY voire Lyon. »*

Nous retrouvons plus tard vers les années 1825, un Lacroix faisant construire une filature hydraulique sur l'emplacement d'un ancien moulin lui appartenant. Cette filature équipée de grands métiers à filer anglais est managée par un contremaître britannique du nom de Green Thomas que Monsieur Lacroix a fait venir du Royaume Uni.

Maintenant que nous avons tracé les bornes, nous allons essayer de voir un peu ce qui s'est passé au XVIII<sup>ème</sup> siècle depuis le fameux questionnaire envoyé à D'HERBIGNY sur l'état de la paroisse de Saint Vincent. Les archives de la Justice de Magny sont d'un grand intérêt pour la connaissance de l'histoire de la vie du village et de nos aïeux, j'ai abondamment puisé durant de longues heures, dans ce fond situé aux archives départementales du Rhône notamment dans les inventaires après décès.

**Le XVIII<sup>ème</sup> est une époque charnière, avec deux événements considérables et concomitants :**

Nous avons vu qu'il y a eu vraisemblablement une grande famine en 1693, due aux mauvaises conditions climatiques et à des épidémies, d'où sans doute ce questionnaire envoyé par l'intendant du Roy, afin de connaître l'étendue du désastre et la situation exacte de nos campagnes – **la population française ayant chuté de près de 2 millions d'habitants entre 1691 et 1695-**

La misère des gens est parfaitement illustrée dans l'exemple suivant :

*Dans l'Inventaire après décès de Dessaigne de St Vincent daté du 23 oct. 1693, en présence de Claudine Chollet son épouse, on peut noter la présence de plusieurs **mesures** (6) de **moucherit** ou **ivraie** qui servait à faire du pain lors des disettes, le tout estimé à 25 sols*

Au début du XVIII<sup>ème</sup> il est à noter un autre douloureux épisode ; **le terrible hiver 1709(4)** où le thermomètre affiche durant le mois de janvier des niveaux sibériens. Le vin gèle même à la table du roi et à la cour on claque des dents. Ce fût sans doute l'un des derniers épisodes ponctuant la période la plus fraîche constatée à l'époque depuis cinq cents ans, période correspondant en partie **au règne de Louis XIV (5)**

La culture de la pomme de terre a fait polémique au cœur du XVIII<sup>ème</sup>, le pharmacien Antoine Auguste Parmentier participant à un concours de l'Académie des Sciences sur le thème « des végétaux pouvant être substitués en cas de disette à ceux que l'on emploie communément » suggère de promouvoir la pomme de terre alors que le Parlement en a interdit la culture en 1748 pour cause de supposé transmission de la lèpre. Faisant fi de cette interdiction tout le monde cultive le précieux tubercule, durant la période de prohibition, dans les paroisses dépendant de Magny :

***Inventaire de Jean Chavanis du hameau Chollet du 17 janvier 1738 : on dénombre quelques mesures de truffes pour la première fois dans les caves.***

***Le 7 mars 1749 : Inventaire de Jean Vadeboin tixier à Cublize 40 mesures de truffes à 8 sols la mesure (6)***

***Le 24 février 1752 : inventaire après décès de Champalle Clément le Munal 30 combles de truffes(7)***

L'interdiction de sa culture est levée en 1772.

L'arrivée de la pomme de terre signe la fin des disettes, dues aux mauvaises récoltes.

### De quoi se nourrissaient donc nos aïeux ?

Dans tous les inventaires, je n'ai jamais trouvé de châtaignes, pas de lapin domestiqué non plus, ni de chèvres (Elles ont été interdites dans la juridiction.)

La base de la nourriture est le seigle et le blé noir, apparaît également le froment, et l'avoine, le blé de Turquie (maïs) et l'orge restaient marginaux. On trouve des fèves et des pois. Le vin n'est présent que chez les maîtres marchands et les nobles sauf vers la fin du siècle où l'on peut en déceler même chez les plus pauvres. Le cochon était partout bien présent : « jambon, salé et lard » ainsi que la volaille.

Le second événement avec l'apparition de la pomme de terre, curieusement cultivée au moment de sa prohibition, comme nous l'avons vu plus haut, est l'introduction du coton dans les toiles tissées en Beaujolais.

### La culture du chanvre

Les toiles tissées à St Vincent comme dans toute la juridiction et même la Province du Beaujolais sont des toiles tout chanvre, seule plante indigène qu'il n'est pas nécessaire d'importer de l'étranger. Le chanvre est cultivé pour partie au pays pour partie acheté en fil ou en œuvre depuis la Dombes et le Forez, afin d'y être filé, puis tissé. Les métiers à tisser sont installés dans la plupart des maisons et dans le seul endroit disponible : la cave au sol de terre battue. Ce qui procure un taux d'hygrométrie élevé, mais nécessaire à la bonne tenue des fils. Le chanvre demeure une véritable bénédiction sa fibre permet de se vêtir, de ses graines on extrait de l'huile pour l'éclairage et les tourteaux servent à la nourriture des animaux.

*Dans l'inventaire d'Antoine Renard marchand de Biesse on trouve 24 livres de chanvre teillé. La veuve déclare avoir semé dans les fonds 2 mesures de graines de chanvre. Un autre inventaire toujours sur Biesse de Pierre Renard en date du 28 avril 1777 on peut trouver 80 poignées (ou gerbe) de chanvre male (8) à 5 sols l'une- 2 mesures de graines de chanvre pour semence dans un vieux coffre – 132 livres de fil lessivés- 51 livres d'étoupe filée- 3 peignes neuf propre à la toile. Dans un vaisselier de l'huile de chanvre d'un poids de 26 livres à 6 sols la livre.*

Le chanvre nécessitait diverses opérations avant d'entrer en tissage (9)

Le rouissage intervient de suite après sa récolte c'est une opération essentielle déterminante pour la bonne qualité du fil obtenu. Il consiste à faire tremper les bottes de chanvre suffisamment de temps dans des routoirs à chanvre remplis d'eau afin de pouvoir ultérieurement détacher l'écorce du bois. Les gerbes de chanvre doivent être entièrement submergées de façon à ce que le soleil ne vienne dessécher les fibres. De la paille et des pierres étaient souvent disposées sur le dessus afin de préserver des rayons solaires. En moyenne à l'issue de 8 à 10 jours de trempage le chanvre peut être sorti de l'eau.

Les routoirs à chanvre sont souvent installés à distance des habitations à cause de la puanteur qui en exhale en plein été. On peut encore distinguer d'anciens routoirs (appelés serves) dans les champs, notamment dans la Creuse et au dessus de la Goutte ou encore en dessous de Montoux.

Ces bassins rectangulaires sont soigneusement empierrés.

Les gerbes ou poignées de chanvre une fois séchées peuvent être teillées. Le teillage consiste à séparer l'écorce du bois soit manuellement soit mécaniquement avec un outil se nommant « braque ». Les tiges sont écrasées entre 2 rouleaux afin que l'écorce se détache du bois, seule celle-ci étant utilisée.



Le peignage divise l'écorce ligneuse en filaments à l'aide d'un peigne grossier d'abord, puis de plus en plus petit, de manière à obtenir une œuvre de plus en plus fine. Il est préconisé d'utiliser successivement trois peignes. L'étoupe qui

reste dans les dents des peignes après le peignage est utilisée en fil de trame pour la confection de toile de 2ème qualité dites « toiles étoupières ou bourra ».

Le filage du chanvre s'effectue manuellement au rouet, je n'ai pas trouvé trace de quenouille qu'utilisaient bien antérieurement les bergères.

Dans toutes les maisons on peut dénombrer au moins un rouet à chanvre. Il semble que cette activité essentiellement féminine ne présente que peu de difficultés, contrairement au filage du coton (fibre) qui a nécessité des encouragements des Inspecteurs des manufactures

L'apparition du coton dans la haute vallée du Reins s'effectue dans la première moitié, puis se vulgarise dans la seconde partie du XVIIIème. J'ai rencontré la première mention de toile ou entrain du coton le 29 avril 1736 lorsque le **sieur Clairet marchand de la paroisse de St Vincent** se fit épingleur à la halle aux toiles de Thizy, pour avoir présenté une toile de cotonne se trouvant trop étroite et non conforme aux dimensions prévues aux **statuts textiles (10)** réglementant la profession. Ladite toile lui fût confisquée et coupée en longueur de 2 aunes en 2 aunes pour y être vendue. Ledit Clairet écopa en sus d'une amende de 10 livres.

Le coton qui entre dans la composition des toiles ne peut être utilisé qu'en trames, les chaînes sont toujours constituées de fil de chanvre car le filage au rouet ne permet pas de produire des fils suffisamment solides pour être utilisés en chaîne. Ce n'est qu'avec la mécanisation de la filature fin du XVIIIème en Angleterre et début du XIXème que l'on obtient des fils de coton suffisamment solides pour remplacer le chanvre en fil de chaîne.

### Le travail à façon

L'organisation du travail fonctionnait selon un mode qui allait durer jusqu'à la fin du XIXème - mi XXème siècle

Nous avons vu que le curé de St Vincent lors du questionnaire d'Herbigny évoquait « 2 ou trois faisant travailler aux toiles 3 ou 4 ouvriers » et que Pierre Lacroix donnait de l'ouvrage à 60 voire 80 métiers à tisser.

Les maîtres marchands donnent du travail à des tixiers en leur domicile. Ces derniers possèdent leur propre matériel : métiers, guide, rouet etc.... Les maîtres marchands leur fournissent les chaînes montées ainsi que le fil nécessaire à la tissure.

*Inventaire après décès de Pierre Renard de Biesse du 28 avril 1777 : « La veuve déclare qu'il y a 4 chaînes qui sont entre les mains des ouvriers dépendant de la succession et suffisamment de fil pour les faire toiler »*

Les tixiers ou tisserands sont payés à façon selon le métrage et gagnent un sou par aune de tissure en 1697.

Soixante cinq ans plus tard les tarifs ont **doublé : 2 sols l'aune** (soit environ le prix d'une miche de pain de froment d'une livre. (la livre mesure monétaire est également une ancienne mesure de poids d'environ 450 gr).

A signaler que la pièce de tissu toile et coton vaut 26 sols ½ l'aune au marché de Thizy en 1763.

**Inventaire d'Antoine Minot de Saint Vincent, du 3 juin 1763 : « 30 sols pour finir la tissure de 15 aunes »**

Seuls les maîtres marchands ont le droit d'exercer le commerce des toiles, ils disposent d'une **marque de fabrique (11)** Toutes les pièces doivent être estampillées à l'huile et au noir de fumée de la marque du fabricant

Les maîtres marchands vont ensuite à cheval vendre leurs toiles à la halle de Thizy le mercredi. Auparavant leurs marchandises devaient être visitées au bureau des marques implanté également à Thizy. Deux commis contrôlent tout d'abord s'il ne s'agit pas d'une fausse marque puis vérifient si la longueur, la largeur mentionnée et le nombre de fils sont conformes aux règlements, et apposent ensuite sur la pièce la marque de visite du bureau de Thizy.

Nous avons vu plus haut que le fameux Clairet avait triché sur la largeur de la pièce et s'était vu sanctionné par une amende et la confiscation de sa pièce de tissu.

Cependant les sanctions les plus lourdes sont celles prévues pour la fraude consistant en l'apposition d'une fausse marque de fabrique, ce que nous appelons aujourd'hui la contrefaçon.



Le 19 juin 1768 Benoit Poizat 37 ans tisserand à St Vincent de Reins accusé d'avoir mis en vente deux pièces de coton empreintes d'une fausse marque *que lui avait apposée le trio Desseignet Gonin et Sirot pour quelques sols*, est mis au **carcan (12)** sous les halles aux toiles de Thizy un jour de marché durant deux heures, portant un écriteau avec ces mots « *Vendeur de toiles marquées en fraude d'une fausse marque* » Ledit Poizat fût banni de la Généralité des trois Provinces *Lyonnais, Forez, Beaujolais-* pendant trois ans avec défense d'enfreindre, et condamné à une **amende (13)** de 20 livres envers le Roy et les toiles confisquées.

Revenons au trio de faussaires : Desseignet, Gonin et Sirot, ils sont condamnés à faire amende honorable devant la porte de l'église de Thizy en chemise la corde au col, tenant une torche de cire ardente du poids de deux livres et à genoux dire et déclarer que méchamment et frauduleusement ils ont contrefait et fabriqué la marque du bureau de Thizy et qu'ils ont frauduleusement employé de fausses marques sur des pièces de toiles, ce dont ils se repentent et demandent pardon à Dieu et au Roy et à la Justice. De ce fait ils seront marqués au fer sur l'épaule droite aux lettres G et L par l'accusateur de la haute justice sur la place du marché de Thizy et ensuite seront menés et conduits aux galères du Roy dont lettre leur sera faite. Gonin et Desseignet pendant 9 ans, Sirot pendant 5 ans.

En sus une amende de 1000 livres aux **Desseignet et Gonin** et **500 livres à Sirot. (14)**

Parmi les maîtres marchands nous avons vu que Pierre Lacroix était le plus réputé de la région de Thizy. Je n'ai malheureusement pas d'archives le concernant.

J'ai cependant pu inventorier celles de deux autres familles assez remarquables de maîtres marchands devenus très riches grâce au commerce des toiles. : **Les Deville (15)** du Ravonnet et **Magnin** de Vilette.

Nous verrons que toutes ces familles sont apparentées.

Claude Marie Deville marié à Jeanne Marie Magnin de la Place le 8 juin 1742 possède à son décès -janvier 1763- une fortune estimée à **24 078 livres (16)** sans compter les immeubles. Sachant qu'à cette époque une mère vache est estimée à 30 livres et un cheval à 100 livres on peut aisément mesurer que ladite fortune était immense.

Deville procure de l'ouvrage à :

- Colas de Lièvre qui possède au décès du feu 3 chaînes ourdies de fils qui doivent tirer 100 aunes de toile et il y a, à peu de chose près du coton filé pour la tissure des chaînes.
- Bajas Sébastien tissier de la Place est quant à lui chargé de 2 chaînes de fil qui doivent tirer 100 aunes de toile
- Barberet Jean de la Place a en sa possession au décès du feu 1 chaîne et du coton pour la tissure.
- Claude Colas 25 natif de Propières, Antoinette Christophe 25 ans native de Belmont et Soldart natif de Belleruche sont les domestiques employés au Ravonnet.

Outre le domaine du Ravonnet, Deville possède deux moulins et trois autres domaines.

- Le moulin du Lacheron comprenant le moulin à farine, le pressoir à huile et le serroir (tenu par Genevois.)
- Celui de la Beluze dont l'activité principale est la scierie et fabrique de tonneaux.

Le domaine du Lacheron est exploité par le fermier Perret. Quant aux deux autres ils sont à moitié fruits.

- Le domaine de la Sarre par Dumas granger.
- Le Domaine de la Place provenant des Magnin exploité également à mi fruits par Dutrève.

Lors du décès de son mari la veuve s'est également acquittée de certaines dettes envers les ouvriers.

- Soixante six livres pour teinture à JC Muguet.
- Huit livres à Chavanis pour achat de Peigne à toile.
- Trente quatre livres payées à des scieurs étrangers ayant travaillé dans le bois de la Beluze.
- Quatre livres payées à un journalier de Mardore pour avoir travaillé à tirer des pierres et faire des fossés et autres ouvrages dans les fonds de la succession.

Deville possède également un vignoble à Cogny où se trouvent 40 asnées de vin, (*l'asnée est la charge que peut supporter un âne, elle correspond à une centaine de kilogrammes ici une centaine de litres soit 4000 litres*)

On recense également nombre de pièces de toiles chez les blanchisseurs de la région pour y être apprêtées.

- Chez Papillon de Bourg de Thizy sont en dépôt : 50 pièces de toile à blanchir tirant 1163 aunes de longueur. (à 2 sols l'aune pour le blanchiment).
- Chez Denis de Cublize 32 pièces à blanchir tirant 814 aunes.
- Chez Sombardier de Thizy 20 pièces dont 10 ont été gâtées en blanchisserie.

Au décès de Claude Marie le conseil de famille réunit les oncles et cousins. Parmi oncles et cousins on ne dénombre que des maîtres marchands, notamment :

- Pierre Magnin 53 ans marié à la sœur du défunt et cousin germain de la mère des enfants Deville.
- Pierre Deville marchand à Lagresle âgé de 50 ans oncle du coté paternel.

- Jean Marie Goutard marchand d'Amplepuis beau frère des mineurs car marié à leur sœur aînée Jeanne Marie.
- Charles Lacroix marchand de Saint Vincent, 42 ans, cousin par alliance du côté maternel.

Une autre famille Magnin cousin de ces derniers réside à Vilette. La famille Magnin de Vilette dont nous avons vu les alliances avec les Deville est également une très riche famille de St Vincent.

Elle possède au décès de Simon Magnin quatre paires de métiers à tisser à son domicile de Vilette et fait travailler au dehors 10 ouvriers à façon pour son compte, entoile  $\frac{3}{4}$  coton et fil.

A la présentation du livre de compte de Papillon blanchisseur de Bourg de Thizy il s'est trouvé que le dit Simon Magnin avait mis en dépôt pour blanchiment 30 pièces en  $\frac{3}{4}$  coton tirant 884 aunes. Ces pièces étaient marquées des 3 marques : celle de Simon Magnin, celle de Papillon et celle de la visite du bureau de Thizy.

Lors de l'inventaire au domicile dudit Magnin l'officier chargé de dénombrer la quantité de blé dans le grenier y renonça « *le monceau de bled était si considérable que le mesurage aurait duré trop longtemps.* »

La cave est également bien approvisionnée : s'y trouvent 2 mâconnaises contenant 4 asnées de vin et 4 grands tonneaux contenant 3 asnées de bon vin.

Sous la Révolution ces mêmes familles comptent parmi les personnalités de Saint Vincent.

Pierre Deville officier en la Connétablée est à ce titre exempté de taille. En 1789 Pierre Deville est député du **second degré (17)** et est également maire de Saint Vincent, puis il acquiert pour 2000 livres des prés et des terres appartenant à la cure de St Bonnet des Bruyères vendus comme biens nationaux. En 1803 il est encore **maire de Saint Vincent (18)**

Le 17 mai 1790 Simon Magnin est nommé député du second degré.

Quant aux Lacroix, il y a à Saint Vincent deux personnages de ce nom. Pierre **Lacroix père qui préside l'Assemblée électorale** de la partie du canton de Thizy qui comprend Saint Vincent (17) et Pierre Lacroix fils qui est maire de Saint Vincent le 20 novembre 1792, il est encore maire en 1802.

La corporation des maîtres marchands en toiles est bien présente sur St Vincent. Ces derniers comme nous venons de le voir possèdent des fortunes assez considérables.

Pendant le 17 mars 1791 les corporations sont abolies et tous les règlements et privilèges associés volent en éclats.

Mais cela va-t-il radicalement changer le cours des choses ?

Non bien sûr, car les marchands disposent de capitaux qui leur permettront pour certains d'être les acteurs de la révolution industrielle : notamment la famille Lacroix qui est à l'origine de l'industrialisation de la haute vallée du Reins – construction des filatures - et pour d'autres de continuer à faire travailler à façon.

Le travail à façon va se prolonger très longtemps encore jusqu'à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle sur St Vincent, Suchel de Mardore étant à ma connaissance l'un des derniers donneurs d'ordres de la vallée.

Nombre de mes anciens amis d'enfance étaient des fils de façonniers durs au labeur et ne comptant pas leurs heures. Et dans tous les hameaux de la Goutte au Pont de la Côte en passant par la Bru chevalière ou le bourg, on pouvait entendre tôt le matin et parfois tard le soir, le « *bistanclac* » des métiers à tisser.



1 - Pratique de l'écobuage

2 - L'aune de Villefranche est égale à 1mètre 19cm

Un bon ouvrier peut tisser quotidiennement 3 voire 4 aunes de toile. Il est payé 1 sol par aune.

3 - On entend : en toiles tout fil des toiles où il n'entre que du chanvre.

4 - Les dérangements du temps d'Emmanuel Garnier Plon 2009-

5 - Histoire du climat Emmanuel Leroy Ladurie Fayard 2004.

6 - La mesure de Thizy est un récipient de 19,56 litres, qui contient la quantité de graines nécessaire pour ensemer une mesure de surface. Soit 30 pieds carrés soit 741.94 m<sup>2</sup>.

Mon père donnait encore la superficie de ses terres en mesures jusqu' en 2000.

7 - Le comble est une mesure bien tassée, les pommes de terres dépassent du bord.

8 - Le chanvre est une plante dioïque *-plant male et plant femelle-* « On remarque une grande différence dans le port et surtout la stature de l'individu femelle. Cette différence dans la grosseur des tiges est telle que les habitants des campagnes donnent le nom de chanvre male à l'individu femelle en raison du préjugé qui attribue au sexe masculin la supériorité et la force. »

9 - Mémoire sur la préparation du chanvre ADR 1C34

10 - ADR 1C29 Statuts royaux portant règlement des manufactures de toiles du Lyonnais Forez et Beaujolais.

11 - ADR 1C29

12 - Mise au carcan : attaché à un poteau à l'aide d'un anneau de fer.

13 - 1/3 de l'amende pour le Roy, 1/3 pour les commis du bureau des marques et 1/3 à l'hôpital le plus proche

14 - ADR 1C20

15 - ADR Inventaire Deville 4 B 175.

16 - La livre valait 20 sols, 1 sol valait 12 deniers

17 - Almanach an XI page 2

18 - ADR- L 288

nota ADR= archives départementales du Rhône. Tous les inventaires cités sont issus de la série 4 B

